



DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer  
du Pas-de-Calais

Service de l'Environnement  
Unité Gestion des Risques  
100 boulevard Winston Churchill  
62 022 ARRAS CEDEX  
CS 10 007

PPRI de la Clarence  
Présentation des cartes d'aléa

du 17 avril 2018

Pièce jointe : présentation diffusée lors de la réunion

#### Participants :

M. BAROIS Pascal – Maire de Lillers  
M. CARPENTIER André – Maire d'Oblinghem  
M. CATRY Maxence – CABBALR – Directeur du Service Gestion des  
Milieux aquatiques et des Risques  
M. COFFRE Marcel – Maire de Marles les Mines  
M. COFFRE Ludovic – DGS de Marles les Mines  
M. DUTHIEUW – Mairie de Lillers  
M. IDZIAK Ludovic – Maire de Calonne Ricouart  
M. MARTEL Jacques – CABBALR – Conseiller délégué à l'hydraulique  
M. PARZYZ Guillaume – CABBALR – Chargé de mission PLU/PLUi  
M. SAILLIOT José – 1<sup>er</sup> adjoint au Maire d'Ecquedecques

M. HENNEBELLE Christian – DDTM62 – SDE / GDR/PPR  
M. PRUD'HOMME Aurélien – DDTM 62 – SDE / GDR/PPR

## COMPTE RENDU

Etaient réunis les personnes qui n'avaient pu assister aux « Commissions géographiques » organisées lors les 20,21 et 22 mars 2018. Cette présente réunion a eu pour but de présenter succinctement le travail réalisé par le bureau d'étude ISL qui a déterminé les secteurs concernés par l'aléa centennal du PPRI de la vallée de la Clarence.

Il a été rappelé les points suivants :

- le PPRI de la vallée de la Clarence est dimensionné pour encadrer un aléa de période de retour 100 ans (qui a une probabilité sur 100 de se produire chaque année) ;
- le PPR s'intéresse au débordement de cours d'eau et au phénomène de ruissellement (la remontée de nappe phréatique n'est pas cartographiée mais prise en compte dans l'aléa débordement) ;
- lors d'un événement centennal : les réseaux pluviaux et les Zones d'Expansion de Crue dimensionnés pour un événement inférieur à 100 ans sont dépassés ;
- le PPRI n'est pas un programme de travaux. Il n'a donc pas pour but de réduire l'aléa à sa source. Il permet de réduire les conséquences d'une inondation sur l'existant et de préserver les capacités d'expansion de la crue ;
- ont été défini des « bandes de précaution » derrière les digues afin de prendre en compte le sur-aléa consécutif à une rupture de l'ouvrage (augmentation rapide des hauteurs et des vitesses de l'eau, effet de chasse).

Le présent compte-rendu retrace les principales questions posées, les réponses apportées ainsi que les modifications souhaitées après un premier examen des cartes.

**M. Barois, maire de Lillers : Les travaux réalisés (bassins) ont permis d'améliorer les choses. Le PPR par ses prescriptions va engendrer une densification de la ville sur elle-même. Or les réseaux ne sont pas dimensionnés pour faire face à cet afflux de population.**

M. CATRY indique qu'il faut bien faire la part entre les inondations liées au sous-dimensionnement des réseaux d'assainissement et de gestion des eaux pluviales. Il indique que certains secteurs inondés le sont par cette cause. Ils ne sont donc pas repris par le PPRI.


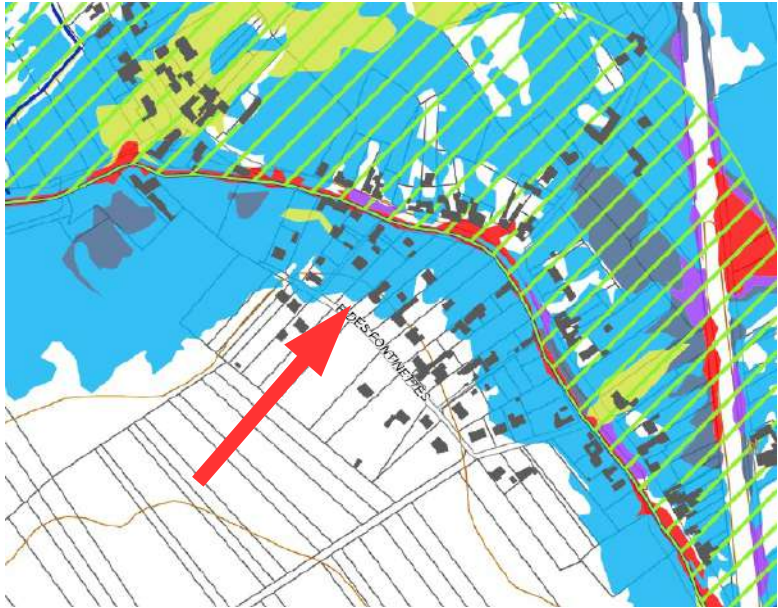
M. PRUD'HOMME indique que le PPR au travers de son règlement pourra rendre obligatoire certains travaux comme la pose de clapet anti-retour. Ces derniers empêchent les remontées d'eaux d'égouts à l'intérieur des habitations.

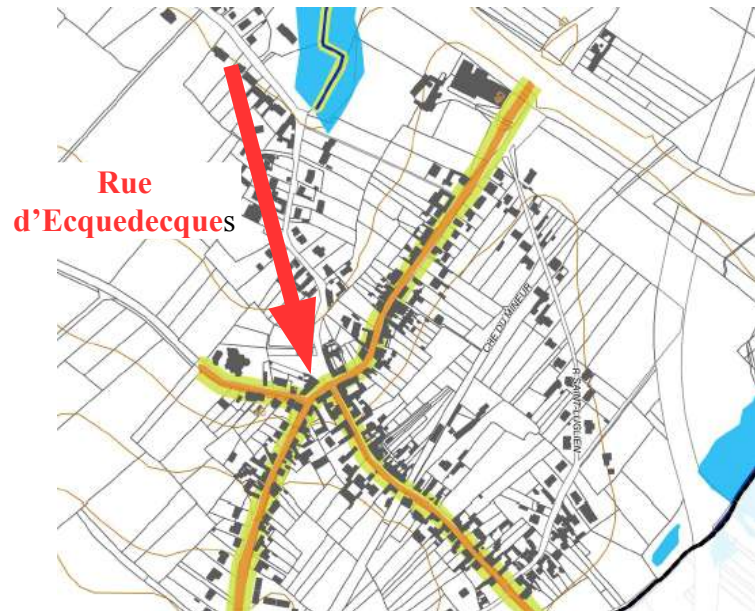
Par ailleurs il est nécessaire d'éviter d'envoyer tant que faire se peut les eaux pluviales dans le réseau. Une gestion de ces eaux à la parcelle est donc nécessaire.

**M. CATRY, CABBALR : Certains ouvrages considérés comme des digues par les cartes de travail du PPRI ne sont que des levés de berges qui n'ont pas été conçus comme des ouvrages de protection. Un recensement de ces ouvrages a été réalisé par les services de la communauté d'agglomération. Une cohérence pourra alors être recherchée.**

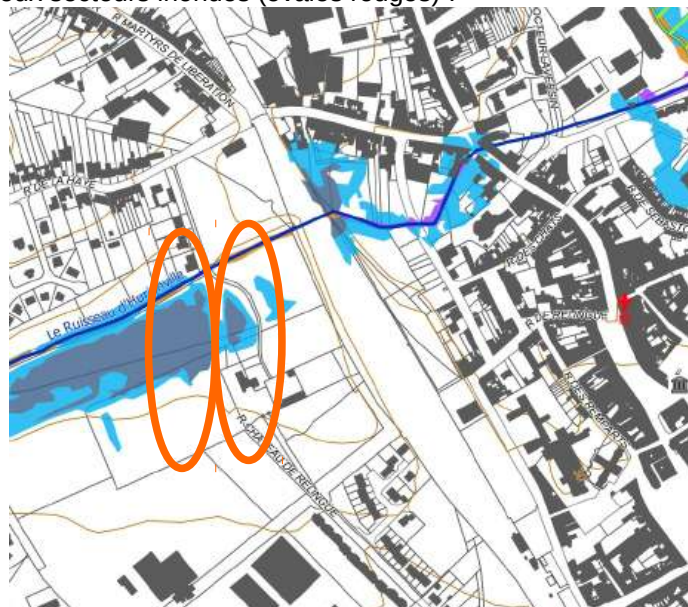
Ce travail est actuellement entrepris afin d'aboutir à un diagnostic partagé de ces ouvrages.

**Ci-après les principales remarques émises sur les cartes présentées.**

Commune	Secteurs à étudier par le bureau d'étude avant modification éventuelle des cartographies
Calonne-Ricouart	<p data-bbox="472 259 1544 320">Un axe de ruissellement supplémentaire est à indiquer sur la cartographie (flèche rouge ci-dessous).</p>  <p>The map shows a drainage network with various colored zones (blue, yellow, red, purple) and a red arrow pointing to a specific location on the map.</p>
Ecquedecques	<p data-bbox="472 943 687 972">Pas de remarque.</p>
Lillers	<p data-bbox="472 1005 1544 1066">1/ Des axes de ruissellement supplémentaires sont à indiquer sur les cartes (flèche rouge ci-dessous)</p>  <p>The map shows a drainage network with various colored zones (blue, yellow, red, purple) and a red arrow pointing to a specific location on the map. The text 'Lillers' is visible on the map.</p>

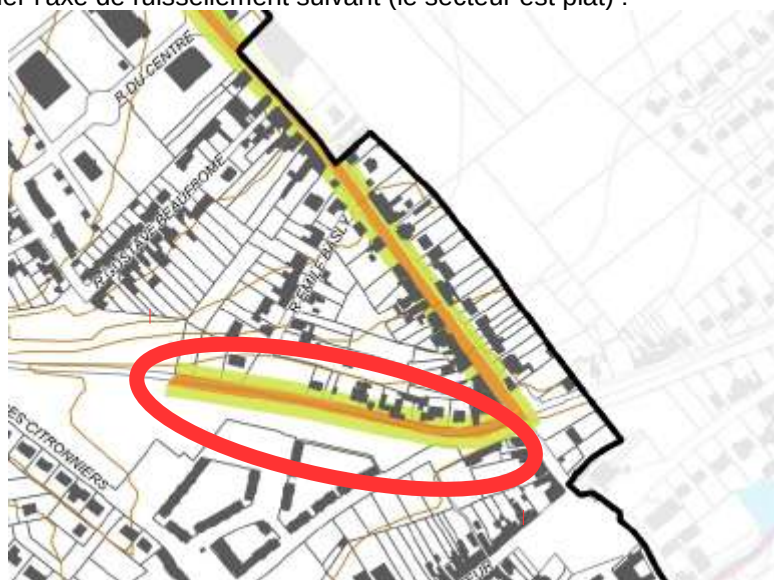


2/ Réunir les deux secteurs inondés (ovales rouges) :



Marles-les-Mines

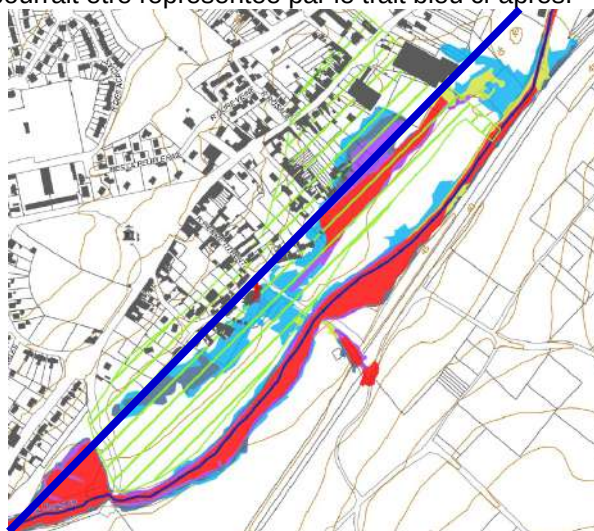
1/ Supprimer l'axe de ruissellement suivant (le secteur est plat) :



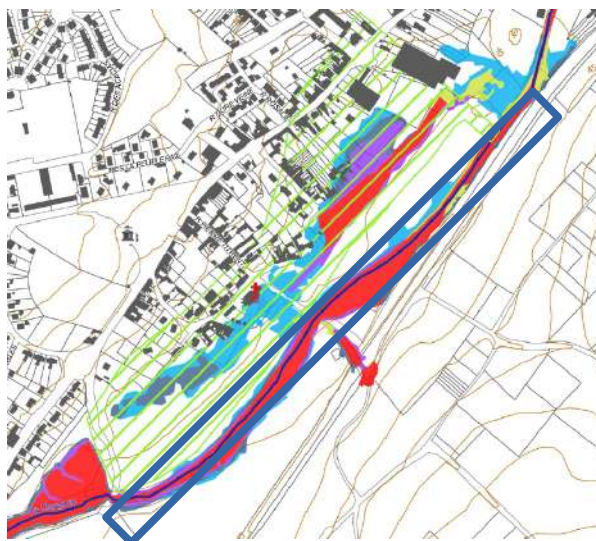
2/ Des axes de ruissellement supplémentaires sont à indiquer sur les cartes (flèche rouge ci-dessous)



2/ Réétudier la bande de précaution derrière la digue. Elle ne paraît pas être cohérente vis-à-vis de la topographie du secteur (trop large au niveau du secteur Intermarché / Brico Dépôt). La limite pourrait être représentée par le trait bleu ci-après.



3/ Vérifier si le secteur encadré est situé entre le cours d'eau et la digue ou s'il sont situés derrière la digue (si tel est le cas leur caractère inondable est à expliquer).



Oblinghem

Le secteur inondé est cohérent. Il est situé dans un secteur cultivé. Il n'y a pas de projets envisagés sur ce secteur

#### Suite à donner et prochaines échéances

Les remarques formulées seront étudiées par le bureau d'étude qui, après analyse, les intégrera ou non aux cartes d'aléa révisées.

Une réunion de concertation sera réalisée le 26 avril au S3Pi de Bethune. À l'issue de cette réunion un temps supplémentaire sera laissé afin de faire remonter les dernières remarques sur les cartes d'aléa avant leur validation officielle.